

Déchets biomédicaux¹ (non anatomiques)



Sac jaune
Biorisque

Tous les articles jetables **non piquants, non tranchants et non cassables**, pouvant contenir du sang ou un autre liquide biologique, tels que :

- Types de drains (Hémovac^{MD}, Jackson-Pratt^{MD}, etc.)
- Appareil à drainage thoracique
- Contenant à drainage/aspiration mural jetable
- Contenant de sang et matériel **imbibé**² de sang (ex. : pansement et champ bleu saturé de sang)

*Si **partiellement souillé**³ : déchets généraux (sac à poubelle noir)*

N.B. : Le culot globulaire sanguin, plasma, plaquettes et cryoprécipité vides ne doivent pas être jetés, mais acheminés à la banque de sang.



Bac jaune rigide
Biorisque

Les objets **piquants, tranchants ou cassables, sans résidu de médicament**, tels que :

- Seringues vides avec aiguille (rétractables ou non rétractables)
- Aiguilles
- Ampoules ou fioles n'ayant pas été en contact avec des médicaments (ex. : électrolytes, vaccins)
- Ciseaux ou pinces à usage unique
- Stylos injecteurs
- Rasoirs jetables
- Lames ou bistouris
- Tubes de prélèvement
- Bouteilles en verre vides ayant été en contact avec un produit sanguin ou avec un autre liquide qui n'est pas un médicament (ex. : albumine, immunoglobuline, etc.)

¹ Les sacs et les bacs jaunes, ainsi que leur contenu seront traités à l'interne par le CISSS avec une possibilité d'être recyclés.

² Imbibé de sang : matériel ou pansement laissant suinter le sang ou pouvant libérer du sang, lorsque pressé.

³ Partiellement souillé : matériel ou pansement souillé en partie ou de quelques gouttes de sang, ne libérant pas de sang lorsque pressé.

Déchets cytotoxiques⁴ reliés aux médicaments dangereux du Groupe 1 (G1) (ex. : chimiothérapie)



Double sac rouge
Cytotoxique
et boîte de carton
pour disposition finale

Les déchets qui peuvent contenir une solution **cytotoxique** ou qui ont été en contact avec des liquides biologiques d'un usager ayant reçu des médicaments dangereux du G1⁵, mais qui **ne sont pas piquants ou tranchants**, tels que :

- Gants, blouses, protections faciales utilisés lors de l'administration de médicaments dangereux du G1
- Organes anatomiques (ex : tissu, membre et organe humains)
- Déchet contaminé d'un usager sous médicaments dangereux du G1 (ex. : contenant jetable de liquide de ponction d'ascite ou autre drainage, culotte d'incontinence, sonde urinaire, etc.)



Bac rouge/rose rigide
Cytotoxique

Les déchets **piquants, tranchants, cassables ou sous forme liquide** contenant ou ayant été en contact avec des médicaments dangereux du G1, tels que :

- Seringues ou aiguilles
- Médicaments périmés ou déchets pharmaceutiques cytotoxiques liquides (résidus de médicaments)
- Sacs de soluté ou tubulures ayant servi à l'administration de médicaments dangereux du G1

Pour les déchets cytotoxiques liquides, il est recommandé de placer une matière absorbante dans le bac.

⁴ Les déchets cytotoxiques seront incinérés

⁵ Médicaments dangereux du Groupe 1 (G1) <https://www.cdc.gov/niosh/docs/2016-161/pdfs/2016-161.pdf?id=10.26616/NIOSH-PUB2016161>

Déchets pharmaceutiques⁶ NON dangereux



Bac blanc
(Médicaments)

Les déchets ou restants de **médicaments non cytotoxiques** incluant piquants, tranchants ou cassables, tels que:

- Comprimés ou les médicaments, sous toutes ses formes
- Ampoules, fioles, bouteilles avec résidu ou ayant contenu un médicament
- Seringues ou aiguilles avec des médicaments résiduels ou ayant contenu un médicament
- Sacs de soluté ou les tubulures avec des médicaments résiduels, ou ayant contenu un médicament (ex. : antibiotique IV)

Déchets généraux



Sac à ordures

Tous les déchets (**non recyclables et non cytotoxiques**) qui n'ont pas été énumérés dans une autre catégorie, tels que :

- Seringues vides (sans aiguille)
- Sacs de soluté ou les tubulures **sans** médicament (ex. : solution de nutrition parentérale)
- Sondes urinaires, fécales ou nasogastriques avec sac collecteur
- Champs bleus **partiellement** souillés
- Pansements **partiellement** souillés
- Culottes d'incontinence
- Blouses de protection, gants souillés, protections oculaires ou masques de protection
- Médicaments en aérosols (ex. : Ventolin^{MD}, Flovent^{MD} et nitroglycérine). (Ceux-ci pourraient exploser à l'incinération)

Un mauvais tri comporte un risque de contamination des sols et de la nappe phréatique. Le mode de traitement et d'élimination des déchets et des matières dangereuses résiduelles est en fonction du type de déchet. Le tri à la source constitue la clé d'une bonne gestion des déchets biomédicaux, permettant de prévenir la contamination.

Pour plus de détails : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-602-01W.pdf>

⁶ Les déchets pharmaceutiques seront incinérés tandis que les déchets généraux seront enfouis